

Zeitschrift: Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera

Herausgeber: Parkinson Schweiz

Band: - (2017)

Heft: 126: Mobilität : mental flexibel bleiben = Mobilité : conserver sa souplesse mentale = Mobilità : preservare la flessibilità mentale

Artikel: "Quand dois-je informer mon patron?"

Autor: Robmann, Eva / Gossweiler, René

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-815340>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« Quand dois-je informer mon patron ? »

Le diagnostic de Parkinson place les personnes concernées devant d'innombrables interrogations. René Gossweiler, diplômé HES en travail social et responsable Conseil et formation de Parkinson Suisse, apporte des réponses dans le cadre du séminaire « Après le diagnostic ».



René Gossweiler conseille gratuitement les parkinsoniens et leurs proches.
Photo : Kurt Heuberger

Eva Robmann s'est entretenu avec
René Gossweiler, responsable Conseil et formation
de Parkinson Suisse

René Gossweiler, quelle est la question la plus pressante des personnes qui viennent d'apprendre leur Parkinson ?
Pour de nombreuses personnes concernées, le diagnostic est avant tout un choc. Leur réaction est très variable, elle dépend de la personnalité et de la situation de chacune. Certaines essaient d'obtenir le plus d'informations possible sur Internet, d'autres ne veulent pas être confrontées à la maladie dans un premier temps, pour ne pas avoir à supporter un fardeau supplémentaire. D'autres encore mettent en doute le diagnostic. Toutes ces réactions sont compréhensibles. Mais il arrive un moment où il faut aborder le sujet. En effet, les questions

ne tardent pas : qu'est-ce que le diagnostic signifie en termes d'avenir, de travail, de loisirs, de relations ?

Les personnes concernées ne sont-elles pas plus stressées quand elles cachent leur maladie à leur entourage ?

Ici encore, il est impossible de généraliser. La question qui se pose est plutôt : qui mettre au courant et quand ? Informer son entourage du diagnostic, c'est prendre le risque de voir certains de ses membres désemparés par la nouvelle. Parce qu'ils ne savent pas précisément ce qu'est le Parkinson, parce qu'ils ne sont eux-mêmes pas capables de bien gérer la maladie en raison de leur vécu. Ces gens-là sont prompts à formuler des conseils partant de bonnes intentions ou des remarques blessantes. Je

recommande donc de prendre le temps de digérer soi-même le diagnostic et de bien se renseigner sur la maladie. Seulement après, il conviendra d'aviser les proches. Souvent, il est judicieux de ne pas annoncer la nouvelle à tout le monde en même temps, mais de choisir avec précaution un groupe en particulier.

Il n'est pas rare que les personnes concernées me fassent part de leur soulagement au moment de partager le diagnostic avec leurs proches. Veiller en permanence à ce que personne ne remarque un tremblement ou une incertitude de la marche demande énormément d'énergie et est source de beaucoup de stress. Or la quasi-totalité des personnes concernées peut le confirmer, le stress renforce les symptômes parkinsoniens.

Quand les parkinsoniens doivent-ils informer leur employeur ?

Il faut s'interroger assez tôt à ce sujet. Selon les symptômes et la profession, le moment « idéal » peut être très différent. Avant l'entretien, la personne concernée doit absolument être au fait des possibles répercussions du Parkinson sur son activité professionnelle et de sa couverture d'assurance en cas de capacité de travail réduite. Parkinson Suisse propose des consultations individuelles pour aider à sa préparation. Nous abordons la manière d'expliquer à l'employeur ce qu'est le Parkinson et pourquoi il peut être synonyme de pertes de performances, mais c'est aussi l'occasion de prouver l'existence de solutions n'entraînant aucun désavantage pour l'employeur, pour l'employé et pour les assurances.

Quel est votre principal conseil aux parkinsoniens après le diagnostic ?

Le diagnostic bouleverse beaucoup de choses. Il est normal de se sentir complètement dépassé au premier abord. Les personnes concernées doivent prendre leur temps. Par la suite, il s'agit de trouver le courage de reprendre les rênes. Je rencontre de nombreux parkinsoniens et j'en suis témoin : la vie avec la maladie offre de nombreuses possibilités d'aménagement et est absolument digne d'être vécue !

En Suisse romande, c'est Roselyse Salamin qui est chargée de répondre aux questions portant sur le Parkinson en milieu de travail.